INFOLETTRE TRIMESTRIELLE du Réseau coopératif

-Janvier 2019-

*Le **Mouvement Europe-Écologie-Les-Verts** est composé de deux collèges : **le Parti politique** structuré de façon hiérarchique, et le **Réseau coopératif** structuré de façon horizontale.*
*Rédigée par des membres du **Comité national d'animation du Réseau coopératif**, cette infolettre, destinée aux Coopératrices et Coopérateurs, a pour objectif de présenter les actions passées et à venir.*
*Nos Infolettres font apparaître la **diversité des points de vue** qui coexistent au sein du **Réseau coopératif**. De manière toute aussi importante, elles sont destinées à faire connaître les actions militantes écologistes que nous portons ou soutenons.*

Bonne lecture !
Le Comité de rédaction

***NB.** Notre site http://coop.eelv.fr peut être considéré comme un forum. Pour chaque sujet ou chaque contribution vous pouvez déposer un commentaire ou répondre à un commentaire déjà formulé. Chaque sujet peut être partagé directement sur les différents réseaux sociaux.*
Pour proposer la création d'un nouveau sujet merci d'envoyer vos propositions au comité de rédaction

---

SOMMAIRE

- ***L'affaire du siècle !* Pensez à signer (et à diffuser) la pétition !**
- **Un parti politique peut il être coopératif ?**
- **Des Gilets jaunes à l'avenir du Réseau coopératif.**
- **Transition démocratique : vers un individu/collectif.**
- **Sortir du mépris par le haut.**
- **Proposition de VADE-MECUM de l'écologiste.**
- **.Renouveler sa cotisation !**

L'affaire du siècle ! Pensez à signer (et à diffuser) la pétition !

« Quatre associations, Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France ont décidé, au nom de l'intérêt général, d'attaquer l'État français en justice pour qu'il respecte ses engagements climatiques et protège nos vies, nos territoires et nos droits. C'est l'Affaire du Siècle. » https://laffairedusiecle.net/

Un parti politique peut il être coopératif ?

Suite au succès de la liste Europe écologie aux élections européennes de 2009, un appel au lancement d'une coopérative politique avait été fait le 22 mars 2010 par Daniel Cohn-Bendit, soit symboliquement 41 ans après son appel du 22 mars 1968.

Cette coopérative fut créée officiellement en novembre 2010, après d'âpres négociations avec le parti des Verts, pour fonder un mouvement politique comprenant un parti à structure pyramidale et une coopérative à structure horizontale. En 2013, Daniel Cohn-Bendit, dans son livre ***Pour supprimer les partis politiques !?*** faisait un retour sur l'expérimentation en cours, en la resituant dans une vision à long terme, dont est extrait le texte ci-après (page suivante).

À cette date, le Réseau coopératif EELV expérimentait son organisation coopérative, avec le soutien d'une partie des membres du Parti EELV qui suivaient avec intérêt son émergence dans l'univers politique. C'est en juin 2016, suite à la ratification des nouveaux statuts du Mouvement EELV, que l'organisation du Réseau coopératif EELV s'est stabilisée, à travers la ratification de son règlement intérieur. Trente mois plus tard, la structure coopérative d'EELV tirera un bilan de son fonctionnement lors de sa rencontre annuelle qui se tiendra les 26 et 27 janvier 2019. Elle propose son expérience unique pour faire évoluer l'écologie politique en crise, comme la majorité des structures politiques en France. C'est dans cette démarche qu'elle participe à un collectif, autour de Patrick Viveret, qui mène une réflexion sur les alternatives possibles aux logiques de politiques compétitives. Elle participe aussi activement aux **Assises de l'écologie et des solidarités**, qui regroupe une vingtaine de structures politiques pour imaginer un nouvel espace de l'écologie politique. Enfin, à travers l'Agora du Mouvement EELV, elle dialogue avec des représentants du Parti EELV pour proposer des évolutions au Mouvement EELV.

Notre expérience de structure coopérative en politique est donc à un tournant majeur en 2019, qui pourrait aboutir à l'émergence d'une innovation pour l'écologie politique.

A suivre ....

Denis Guenneau,
Coopérateur EELV
Île-de-France

*Appel pour une coopérative politique.**

…. le 22 mars 2010, j'ai appelé à la formation d'une « Coopérative politique », à l'ouverture d'un espace autonome dans le paysage politique français. J'ai lancé cet appel face à l'incurie des partis politiques incapables de penser et d'accompagner le changement social, encore moins d'y contribuer. Nous avons besoin urgemment d'un nouveau mode d'organisation, capable de penser et de conduire une transformation sociale en phase avec la société de la connaissance. […]

Pour éviter tout centralisme antidémocratique, cette coopérative s'appuierait sur les collectifs Europe Écologie du 22 mars, constitués à un niveau régional ou local. On tiendrait là l'armature de véritables agoras de l'écologie. Bien sûr, nous respecterions le principe de la double appartenance pour les associatifs, les syndicalistes, y compris ceux encartés dans un parti politique. L'enjeu de maturité d'Europe Écologie, c'est sa métamorphose en véritable sujet collectif autonome, par delà les vieilles cultures politiques. Chacun pourrait mesurer son degré d'implication dans le temps. Au moment de choisir les candidats à des élections – présidentielles, législatives, municipales – les membres actifs de la Coopérative, à tous les niveaux, pourraient voter par Internet ou par correspondance. Nous pourrions envisager des formes d'équilibre en fonction du stade d'avancement ; à partir par exemple, d'une base composée pour un tiers de personnalités d'ouverture. Cela provoquerait une mutation progressive de la culture politique des écologistes, s'affirmant toujours plus dans une ouverture permanente répondant à l'idéal de la « société ouverte ».

Mais ce qui est clair, c'est qu'il serait absurde de continuer à mesurer le degré d'implication en fonction du temps gagné, perdu, ou passé dans une réunion de militants à l'intérieur d'une salle. Ce qui doit prévaloir, c'est la volonté de favoriser un rassemblement au sein duquel primera la volonté de construire un « bien commun ».

*extraits du livre de D. Cohn-Bendit *Pour supprimer les partis politiques !?*, publié en 2013 chez Indigène éditions, diffusion Harmonia Mundi.

Des Gilets jaunes à l'avenir du Réseau coopératif.

Après la justice fiscale, sociale et territoriale, les Gilets jaunes ont élargi leurs revendications à la **démocratie directe**.

- Réactivant de vieux débats sur les carences de notre système institutionnel.
- Venant rappeler la crise de la démocratie représentative et justifier la démobilisation électorale des classes populaires et d'une partie des classes moyennes : écart entre la composition sociologique de l'Assemblée et celle du pays (5% d'employés dans l'une, près de 50% dans l'autre) ; questions jamais résolues de la proportionnelle et du cumul des mandats.
- Rejetant les organisations représentatives traditionnelles et toute forme de relais démocratique (partis, syndicats et même –fait nouveau– associations) au profit d'une logique de réseaux numériques et d'interpellation directe de l'État.
- Affirmant une forte exigence de participation citoyenne.

Dans un texte de janvier 2016 intitulé, « **Un nouvel espace pour l'écologie politique** », nous rappelions **deux évidences**, insuffisamment prises en compte par nos collègues du Parti EELV et significatives pour le mouvement des Gilets jaunes :

1) **L'engagement politique est un tout**. Un tout qui ne se résume pas à l'exercice du pouvoir mais englobant la façon dont les humains vivent ensemble, partagent un monde commun. Un tout qui donne toute sa place à la diversité des formes d'engagement. Un tout qui peut se manifester dans l'action citoyenne individuelle ou collective, loin des stratégies électorales et des jeux de compétition ou d'alliance, loin des pratiques traditionnelles des partis.

2) Il existe **un réel besoin d'espaces d'échange et de concertation** entre tous les acteurs de la transformation écologique et sociale.

Deux évidences dont la vocation est nette : **réconcilier les citoyens avec la politique**.

Il est temps aujourd'hui de s'interroger en profondeur sur les exigences de la refondation de notre Réseau coopératif, dont le chantier s'ouvre parallèlement à deux initiatives du Mouvement EELV : les ***Assises de l'écologie et des solidarités*** lancées début 2018 et la *Réinvention interne* lancée fin 2018.

Face à l'urgence d'une refondation démocratique de notre société, telle qu'attestée par les Gilets jaunes**, cinq questions** viennent à l'esprit, quant aux contours et au fonctionnement d'un futur Réseau coopératif de l'écologie politique :

1) **La question de l'identité collective :** avons-nous besoin d'une structure telle que le Réseau coopératif**?**

Oui, pour répondre aux objectifs fixés par Dany Cohn-Bendit, lorsqu'il initia la Coopérative en mars 2010, consistant à créer le chaînon manquant entre le projet politique et l'action citoyenne sous toutes ses formes, et à accompagner la transformation écologique et sociale dans un espace ouvert à tous ses acteurs ;

Oui, comme espace d'échange et de concertation pour que l'écologie politique pénètre la société et couvre les territoires, pour que chacun se l'approprie ;

Non, à l'heure du numérique où la massification peut se faire via les réseaux sociaux, qui disqualifient les processus lents et formels de représentation au profit d'une implication citoyenne instantanée et ponctuelle ;

Non, si l'on se soumet à la grande tendance actuelle d'autonomisation du rapport des citoyens à la politique.

2**) La question de l'espace et des liens :** dans quel périmètre et avec qui coopérer ?

Dans une structure autonome ?

Au sein d'une structure associant un ou plusieurs partis assurant le débouché politique (au sens traditionnel) de nos réflexions et actions ?

En coopérant avec d'autres coopératives ou associations d'identité voisine ou similaire ?

Au sein d'une structure du type « Archipel, osons les jours heureux » ?

Au sein d'une large plateforme ou d'une grande fédération rassemblant citoyens, associations, mouvements sociaux et partis ?

3) **La question de la représentation :** qui, pour représenter le Réseau coopératif à l'extérieur et en particulier auprès des médias ? Nous souffrons actuellement d'une totale invisibilité médiatique et manquons d'un(e) porte-parole. Une représentation est pourtant nécessaire pour amplifier la diffusion de nos idées, de nos pratiques et de nos actions : en veillant à ce que chaque membre se sente pleinement représenté ; et en évitant le piège de l'incarnation du Réseau

coopératif « par le haut ».
4) **La question de l'animation et de la coordination :** faut-il une animation au-delà du seul soutien financier aux actions locales et, si oui, la structure CNARC est-elle adaptée ? Un obstacle à une telle fonction aujourd'hui est sans doute qu'une grande partie des coopérateurs/trices s'investissent entièrement dans l'action locale et n'éprouvent aucun besoin d'animation, de coordination ou d'information depuis un échelon « central ». Si une mini-structure d'animation s'avère nécessaire, il faut résoudre deux problèmes subsidiaires : celle de la durée du mandat tout d'abord, en suscitant les candidatures et en limitant les risques de professionnalisation de l'animation ; celle de la délégation de décision ensuite, en évitant l'écueil de la verticalité et de la confiscation de la décision par une oligarchie.
5) **La question des contenus et des priorités :** la nouvelle structure d'animation, si elle est validée, devra interroger les membres du Réseau coopératif sur ses priorités. Deux d'entre elles méritent d'être explorées :
- la communication : pour assurer à la fois transparence et sensibilisation. Un bilan de l'accueil donné à notre Infolettre nous permettra de progresser, le cas échéant, vers d'autres formes de communication plus brèves et plus instantanées.
- la formation à l'écologie, l'éducation environnementale selon les principes de l'éducation populaire : visant à renforcer la compréhension de l'écologie politique et surtout le pouvoir d'agir des citoyens (le *empowerment* des Anglo-saxons).

Patrick Salez
Coopérateur EELV
Poitou-Charentes

Transition démocratique : vers un individu/collectif

L'être qui n'est pas créatif devient destructeur.

Citoyens d'un État, nous sommes devenus une charge pour celui-ci. Tout ce qui concerne la gestion de notre collectif et de nos communs n'est plus pensé pour chacun d'entre nous en tant qu'individu, défini par son identité, ses contraintes, ses besoins fondamentaux.
Pourtant, si nous ne sommes pas ermites retirés du monde, c'est que nous ressentons la nécessité de faire société.
Cette société, nécessaire à notre existence, devrait être faite pour nous. Sinon, elle n'a aucune raison d'être, puisqu'elle n'existe que par notre volonté. Nous déléguons une partie de notre libre arbitre, notre libre pensée, notre libre pratique au collectif pour qu'il fasse ce que nous ne pouvons pas faire seuls.
Et pourtant des pans entiers de l'État, gestionnaire du collectif et des communs, aux travers des ses actions, agissent comme s'il pouvait se passer de nous, en nous reléguant aux rôles de variable d'ajustement et de producteur de produits que nous ne savons plus ne pas consommer . Cela devrait être risible… Mais non, au fil des siècles nous avons appris à subir des dieux, des maîtres, des conducteurs de pensée, des dirigeants qui se disent mieux que nous et qui savent ce qu'ils peuvent nous prendre et nous donner. Ils gèrent notre vie selon leur morale, immorale au niveau humain, avec une efficacité qualifiée de pragmatique. En contrepartie, pour nous, être dépendants est un moyen facile pour nous déresponsabiliser. C'est confortable, puisque c'est la faute de l'autre. L'échange malsain se situe à ce niveau-là. Nous avons tous plus ou moins notre part de lâcheté envers nous-mêmes.
Ce ne sont pas les robots, androïdes de notre imaginaire, qui vont prendre le pouvoir sur nous. Ils arriveront trop tard, puisque nous sommes déjà asservis. Cela pourrait nous amener à nous demander pourquoi nous nous rendons dépendants d'un État, personne morale définissant des règles, des lois, des impôts imposés par des collectivités gestionnaires, si la société qui en découle n'est plus dépendante de nous ?
L'être humain n'est pas fait pour cela. Il est fait pour que sa dépendance soit réciproque, cela ne devrait pas être autrement. L'indépendance du collectif par rapport aux individus est inacceptable. Il ne devrait pas être normal de descendre dans la rue ou de faire grève pour que cela soit admis.
Cette dépendance réciproque est l'interdépendance nécessaire à la richesse de notre vie, interdépendance multiple qui est aussi indispensable avec la nature, avec les autres individus et avec les générations futures.
Cette personne morale qu'est l'État, investie d'une mission d'intérêt général et qui devrait nous réunir en assurant la cohésion du collectif, est définie dans sa morale, son éthique et son fonctionnement dans la constitution. C'est ce texte qui devrait dire la valeur des relations entre les individus, le rôle du collectif et son mode de fonctionnement, la place des communs et les garde-fous, au sens propre, en définissant ce qui devrait pouvoir empêcher les dérives de la peste brune.

Or, notre constitution ne dit pas les choses essentielles.

Elle se préoccupe de l'intérêt général qui n'est qu'une construction faite par des représentants, des élus ou une élite, en référence à une morale subie depuis des siècles et entachée d'un principe de soumission, aux corps constitués, aux croyances, etc.
Cet intérêt général est le résultat de plusieurs siècles de « bourrage de crâne » installé souvent par la violence et la force.
À aucun moment ce texte fondateur ne dit-il que l'État existe par la volonté des individus. Il ne fait sur ce sujet que référence au peuple : La souveraineté nationale appartient au « peuple », peuple, à l'identité multiple en fonction des orateurs, composé d'individus inscrits dans un fonctionnement où la soumission est la norme et qui ne peut exercer sa souveraineté qu'au travers des « élus » auxquels il délègue tout pouvoir pendant la durée de leur mandat. Ainsi le peuple en tant que tel n'a plus de libre arbitre, de libre pensée, de libre pratique, en dehors de sa représentation. Pourtant l'acceptation de l'impôt, l'acceptation des lois et l'acceptation de tout ce qui est abandonné au collectif ne peut exister que si l'individu devenu citoyen se sent impliqué ; et pour cela il doit être identifié dans ce qu'il est et dans ses objectifs.
Dans notre constitution, le préambule fait référence aux droits de l'homme (aux droits humains), c'est-à-dire les droits que tous États devraient accorder à l'être humain acceptant de faire société.
Dans la constitution elle-même, on fait référence aux citoyens et au peuple et puis aussi aux « nuls » *(« Nul » ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses*…).
Mais jamais ne dit-on qui sont ces individus, plus petit dénominateur commun de l'identité collective d'être humain, de citoyen, de peuple ou de « nul ».
Cependant, dans une société ou une association, on définit qui sont ses membres et ce qui les réunit. Mais là, non, pas un mot, comme si cela était évident. Pourtant, pour la clarté de la réflexion qui va présider au fonctionnement de l'État, il serait

normal de définir ce qui fait qu'un être humain devient citoyen. Ce n'est pas rien, on ne peut pas se contenter de dire que c'est un individu qui a un droit de vote, alors que celui-ci abandonne une partie de son libre arbitre, de sa libre pensée et de sa libre pratique au profit de libertés collectives confinées dans des politiques publiques.
On y parle aussi de liberté, d'égalité, de fraternité, sans dire à quels besoins on répond, ni à quelle morale. On établit que l'État est laïque, sans dire pourquoi la laïcité implique une séparation de l'Église et de l'État, en se contentant d'une définition modifiable au gré des différentes lois, 1905, 1920, 1924, …, 2000, 2003, alors que, comme référence morale importante de notre constitution, on devrait trouver écrite son expression fondamentale.

Pour toutes ces raisons, il serait peut être temps d'écrire l'article 0 de la constitution.

« Par essence chaque être humain dispose de son libre arbitre, de sa libre pensée et de sa libre pratique*. Il ressent sa nécessaire interdépendance avec les autres, la nature et les générations futures et cela le conduit à faire société. Pour pouvoir administrer ce collectif et ces communs ainsi créés et leur donner une cohésion, il contraint son libre arbitre, sa libre pensée et sa libre pratique pour en faire des libertés collectives qu'il* ***choisit*** *d'inscrire dans des politiques publiques. »*

Pratiquement et pour donner sens et application à cet article zéro

Ce libre arbitre, cette libre pensée et cette libre pratique s'expriment au mieux collectivement dans les cercles restreints de la famille, des réseaux, des agoras, des ronds points, des tiers lieux, tous ces endroits d'échanges et de confrontations bienveillantes. La transformation en actions de toute cette agitation créatrice doit s'accompagner d'un premier niveau d'organisation collective. On pourrait imaginer des assemblées citoyennes, mais concrètement le plus évident, pour effectuer cette transition démocratique, consisterait à briguer la conduite des communes en proposant pour 2020 des listes dites « participatives » permettant un véritable investissement citoyen. En ce qui concerne la prise de décision, le vote devrait exister uniquement lorsqu'on n'a pas pu se mettre d'accord au consensus, que l'on n'a pas pu se mettre d'accord au consentement. Par conséquent, si on cherche quelque-chose qui ressemble à un « accord », il semble nécessaire qu'au moins 60% des votants soient pour la proposition en discussion. Si ce n'est pas atteint, c'est que la question est mal posée dans son sens profond ou qu'on n'a pas mis en avant et en valeur suffisamment d'arguments positifs. Il faut recommencer et c'est normal. On parle du fonctionnement du collectif qui doit renforcer la cohésion et non de gagner une compétition.
Pour relayer cet « élan démocratique » et en bouleversant raisonnablement notre constitution**, le Sénat devient l'émanation de ces assemblées citoyennes** par une modification radicale de la désignation des grands électeurs ; cela pourrait être une désignation par tirage au sort ou par une élection sans candidats issus de ses assemblées citoyennes. En devenant ainsi une véritable chambre citoyenne, **le Sénat portera aussi les résultats des référendums d'initiatives citoyennes qu'il aura à charge de faire aboutir.**
Cette modification de la valeur représentative du Sénat s'accompagnera d'une attribution des mêmes pouvoirs aux deux autres nouvelles chambres : le Sénat représentant au plus près les citoyens ; la CESE (devenant Chambre économique, sociale et environnementale), issue du CESE (Conseil économique, social et environnemental) existant, et qui portera l'expertise politique sans représentation territoriale : et la chambre existante du parlement, qui portera la représentation territoriale d'une politique sociétale.

Ces trois chambres, à l'identité marquée, obtenant un rôle identique dans le fonctionnement de l'État devront « s'entendre » de par leur nécessité reconnue. En cas d'impossibilité d'accord ou de compromis ou de refonte de la proposition, il sera déclenché un référendum.
Comme tous les référendums évoqués, ceux-ci devront commencer l'exposé de leur sujet par l'analyse de leur nécessité et leur concordance avec la constitution et principalement avec l'article zéro. Le sujet sera validé, si le nombre de voix en accord avec la proposition dépasse 60%.

Pour 2019, nous nous trouvons finalement face à plusieurs objectifs :

- **Une modification constitutionnelle créant l'article zéro** qui est l'élément déclencheur « par le haut » des autres modifications ;
- Une modification constitutionnelle modifiant le Sénat ;
- Une modification constitutionnelle transformant le CESE en Chambre économique sociale et environnementale :
- Une modification constitutionnelle modifiant les rapports entre les trois chambres et instituant un principe de référendum citoyen ;
- **La création de l'assemblée citoyenne,** qui est l'élément déclencheur « par le bas » des autres modifications.

Christian OLIVE
Coopérateur EELV
Languedoc-Roussillon

Sortir du mépris par le haut.

Face à la montée des nationalismes, conséquence d'une mondialisation et de l'incapacité de saisir l'importance du local et du temps long, le soulèvement des Gilets jaunes risque, paradoxalement, de renforcer un État aux abois, peu à même de dépasser le mépris chronique qu'il affiche pour les gens fragiles, d'autant plus qu'il parie sur la robotisation généralisée et la peur des violences, même si le soutien des Français a forcé le pouvoir à changer de méthode.
La situation est délicate, car les ingrédients à mettre dans le chaudron, pour un Grenelle du « pouvoir vivre » ne sont ni clairement identifiés, ni l'objet d'une analyse systémique, permettant de parvenir à des solutions acceptables pour toutes et tous. Il suffit de voir la réduction des sujets proposés pour la grande concertation.
Tout en gardant un calme total dans les tempêtes qui vont ressurgir, nous avons intérêt à nous focaliser sur la méthode qui nous parait la plus opérationnelle pour réussir l'indispensable concertation, plutôt que sur des mesures particulières.
On pourrait définir quelques éléments de base aptes à servir de guide pour un traitement des divergences patentes, lesquelles ont été jusqu'à provoquer de violents combats entre fractions rivales dans la rue.
1. La perpétuation de la folie de la croissance des inégalités de revenus est impensable.

2. La fuite en avant vers plus de dépenses dans tous les domaines est aussi une voie de garage.
3. Le dialogue doit se dérouler, avec toutes les composantes de la société, en faisant appel à des médiateurs aguerris, en suivant la seule méthode qui marche, en procédant en trois temps : identifier les accords maximaux de base, se mettre d'accord sur les désaccords et élaborer des scénarios appropriés.
4. Il est nécessaire de dégager en priorité des pistes qui ne laissent personne sur le carreau et qui montrent les chemins d'une meilleure gestion des dépenses et d'un contrôle non contesté des dérives dues à l'absence d'une éthique partagée.
5. Il y a probablement besoin de créer une instance reconnue de médiation-évaluation des mesures dégagées qui ait la même autorité que la Cour des comptes.
6. Pour piloter le long terme et le court terme, il y a besoin d'aboutir à des scénarios décrivant ce que nous souhaitons pour tout le monde : un toit, de la nourriture, une formation appropriée, une activité épanouissante, la capacité à fréquenter et utiliser des réseaux pertinents dans un monde le plus pacifié possible. Le tout, en excluant le plus rapidement possible ce qui aggrave les déséquilibres écologiques connus (cycle de l'eau, épuisement des ressources, pollutions multiples) en cultivant une biodiversité concrète, sensible et conceptuelle.

Antoine Valabregue
Coopérateur EELV
Languedoc-Roussillon

Proposition de VADE-MECUM de l'écologiste.

01) Tous les citoyens sont écolos par définition
02) L'écologie scientifique indique que tous les indicateurs sont au rouge
03) L'écologie politique est donc nécessaire
04) Un parti doit couvrir l'ensemble de l'espace, local, national, européen, international
05) La dérive bureaucratique d'un parti écolo est possible
06) La formation permanente de tous est un contre-pouvoir
07) L'action obéit au double principe de la non-violence et de la recherche de la vérité
08) L'écologiste intériorise les intérêts des acteurs absents
09) Un militant écolo doit avoir l'esprit associatif
10) Le lieu d'action à privilégier, la communauté de résilience
11) Un militant écolo montre l'exemple de la sobriété personnelle
12) L'écologie est le tout, le social et l'économique ne sont qu'une partie de la biosphère.

Pour plus de détails et pour commenter https://coop.eelv.fr/proposition-de-vade-mecum-de-l-ecologiste/

Michel Sourrouille
Coopérateur EELV
Poitou-Charentes

Renouveler sa cotisation !

Le Réseau coopératif est notre bien commun ! Pensons à renouveler notre engagement ! Pour cela, rien de plus simple ! Il suffit de télécharger le formulaire :

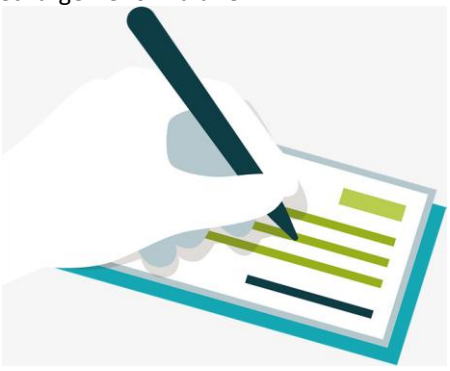

https://soutenir.eelv.fr/formulaire-papier/
et de l'envoyer, accompagné d'un chèque de 20 ou 10 euros, à l'ordre de **AF-EELV,** au secré-tariat de notre région : (http://eelv.fr/contact-en-region).
Il est également possible de régler notre cotisation en ligne, en nous rendant sur la page : https://soutenir.eelv.fr/cooperer/.
Si vous êtes imposable, les 2/3 de votre cotisation seront déductibles de vos impôts sur le revenu en 2020.
Le Comité d'animation du Réseau coopératif

Pour réagir aux articles des infolettres, vous pouvez les retrouver sur notre site web à l'adresse http://coop.eelv.fr/category/infolettres/

Pour le Comité National d'Animation du Réseau Coopératif (CNARC).